



Attaques auprès des partenaires par un ancien associé

Par **zj3754**, le **15/09/2011** à **09:19**

Bonjour,

Notre société vient d'effectuer le rachat d'un site internet auprès d'une autre société. Dans le contrat de vente, il est spécifié que les partenariats en cours signés avec le site en question restent actifs auprès de la nouvelle structure.

L'un des associés minoritaire de l'ancienne société souhaite aujourd'hui monter lui-même une nouvelle affaire autour d'un site internet.

Afin de favoriser le développement de son site, il a téléphoné et/ou rencontré un nombre important de contacts que nous avons au travers de nos partenariats, afin de leur expliquer non pas que le site ait été revendu, mais que la société qui le possédait était en train de fermer, qu'il ne fallait plus du coup travailler avec le site.

Nous tentons tant bien que mal de rassurer ces partenaires, mais en avons perdu certains. Que pouvons-nous faire juridiquement afin de nous protéger de cet individu qui utilise le carnet de contact qui a été vendu pour nous décrédibiliser au profit de son propre site internet?

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement

Par **Michel**, le **15/09/2011** à **14:40**

Bonjour

Portez plainte pour concurrence déloyale et détournement de clientèle.

Salutations

Michel